



Stéphane LE FOLL
Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire
et de la Forêt

François REBSAMEN
Ministre du Travail, de l'Emploi de la Formation
professionnelle et du Dialogue social

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 26 février 2015

**Signature de la charte nationale de coopération pour le soutien et l'accompagnement
des entreprises de la filière alimentaire et de leurs salariés**

**François Rebsamen et Stéphane Le Foll réaffirment leur engagement en faveur de l'emploi
et de la formation des salariés de la filière alimentaire**

François REBSAMEN, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, porte-parole du Gouvernement, **ont signé ce jour la charte nationale de coopération pour le soutien et l'accompagnement des entreprises de la filière alimentaire et de leurs salariés.**

En contribuant à hauteur de 5 M€, en complément des 10 M€ apportés par les entreprises, l'Etat réaffirme son engagement fort en faveur de l'emploi par un accompagnement des projets renforçant la formation des salariés de la filière alimentaire.

Cette charte permet de favoriser le développement de l'emploi dans les entreprises, de contribuer à l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques et de renforcer l'attractivité de la filière alimentaire.

En cohérence avec les engagements pris dans le contrat de filière signé en juin 2013 et ceux pris par les branches dans le cadre de l'accord relatif au contrat de génération de la filière conclu en octobre 2013, cette charte accompagnera des projets autour de trois axes de coopération que sont :

- **la sécurisation des parcours professionnels et le renforcement des compétences des salariés ;**
- **l'amélioration des conditions de travail avec notamment l'amélioration de la qualité de vie au travail ;**
- **le développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau territorial.**

Fruit d'un dialogue permanent avec les partenaires sociaux de la filière alimentaire, cette charte est signée avec les fédérations agroalimentaires (ANIA, Coop de France, CGAD, FNICGV, SNIV, FIA et CNADEV) et les organisations syndicales de salariés de la filière (CFDT, CFTC, CFE-CGC et FO).

La charte devrait bénéficier directement à plus de 12 000 salariés et près de 3000 entreprises et indirectement à l'ensemble des salariés des différentes branches. Elle vise en priorité des projets collectifs ou ayant un objectif de mutualisation pouvant bénéficier à tout ou partie de la filière alimentaire. Cette dernière représente environ 820 000 emplois dans 79 000 entreprises (dont 97% de TPE/PME).

Vous trouverez ci-joint la charte.

Contacts presse :

Cabinet de François REBSAMEN: 01 49 55 31 02
Cabinet de Stéphane LE FOLL : 01 49 55 59 74 cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr